



Le Rapport sur la réalité du Nouveau-Brunswick

VOL. 1 : À LA CROISÉE DES CHEMINS



Le Nouveau-Brunswick est justement célébré, à l'étranger et dans la province.

Tout au long de notre histoire nous avons échangé avec le reste du Canada et le reste du monde. Pendant des générations, les peuples Mi'kmaq et Malécite ont traité avec leurs voisins de l'ouest, bien avant l'arrivée des Européens. Au début de l'histoire coloniale du Nouveau-Brunswick, c'était la traite des fourrures et du bois nécessaire pour construire les navires qui transporteraient les marchandises. Ce sont nos entrepreneurs qui les premiers ont présenté des tablettes de chocolat, des patates frites congelées et le crabe des neiges aux marchés mondiaux. L'état de Californie achète nos carburants propres; le Maine notre énergie nucléaire. Nous vendons de la pâte de bois à l'Inde et de la tourbe mousse au Japon.

Et certaines possibilités nous ont échappé. La première banque à charte au Canada, le « Bank of New Brunswick » a vu le jour dans notre province, mais depuis près d'un siècle maintenant, aucune des banques principales canadiennes n'a son siège dans les Maritimes. En fait, très peu de sociétés nationales ou internationales ont une présence importante dans la région. Ils offrent leurs services ici, mais les décisions sont prises ailleurs.

Qu'il s'agisse de banques ou de sociétés de premier ordre, le fait que les décideurs sont ailleurs limite d'autant plus l'accès au capital à investir dans l'infrastructure des entreprises du Nouveau-Brunswick. Les grands centres financiers sont intellectuellement et physiquement éloignés du Nouveau-Brunswick. Il y a toutefois quelques exceptions. Les sociétés Medavie Croix Bleue et Assomption Vie des industries des soins de la santé et de l'assurance et la Fédération des caisses populaires acadiennes, basé à Caraquet, investissent fortement au Nouveau-Brunswick.

Ah, si nous pouvions convaincre les gens qu'il est possible de gagner une bonne vie ici au Nouveau-Brunswick. C'est la fameuse plainte. Nos enfants s'en vont dans l'Ouest et nous ne savons quand, ou si ils reviendront. Le Nouveau-Brunswick a subi une perte nette de 8 400 personnes entre 1996 et 2001 selon le recensement canadien de 2001. C'est plus de quatre fois la perte nette entre 1991 et 1996.

Le recensement indiquait que la population de la province était de 750 000 personnes, mais les statisticiens prévenaient qu'elle baisserait encore. Ils avaient raison. En décembre 2006, le rapport démographique trimestriel de Statistique Canada affichait la population du Nouveau-Brunswick à 748 400 personnes. Deux facteurs perpétueront ce déclin : les migrations extérieures et les décès. Le Nouveau-Brunswick subit actuellement un décroissement démographique naturel parce que le taux de mortalité y est plus élevé que le taux de natalité. Il s'agit littéralement d'une mort lente et progressive pour le Nouveau-Brunswick.

Nous voici donc au seuil du 21^e siècle. Nous savons que nous ne pouvons pas continuer dans cette voie. Nous devons trouver une nouvelle direction, mais d'abord il faudra répondre à des questions difficiles. Nous devons trouver le courage d'affronter quelques vérités pénibles et de surmonter nos positions contradictoires. Avant tout, il faudra agir promptement.

Le Nouveau-Brunswick a une longue tradition de changement transformationnel accompli en peu de temps. Dans les années '40, avec la deuxième guerre mondiale en arrière-plan, la province était largement sous-développée et mal apprêtée pour le boom économique imminent. Le Premier ministre John McNair établit le « New Brunswick Committee on Reconstruction », et en 1944 il recommande une série de changements fondamentaux, dont l'extension du réseau électrique dans les secteurs ruraux du Nouveau-Brunswick, la création de chemins qui deviendront le réseau routier provincial et des investissements

importants pour étendre et améliorer le service téléphonique. Le Premier ministre accepta le plan proposé, posant par le fait les fondements du Nouveau-Brunswick moderne.

En 1963, le Premier ministre Louis J. Robichaud, demande à Edward Byrne d'entreprendre une enquête de la situation financière de la province. Le rapport final de la Commission royale sur la finance et la taxation municipale au Nouveau-Brunswick a eut des répercussions profondes. Le rapport recommandait que le gouvernement provincial abolisse les gouvernements des comtés, se charge de l'administration des secteurs de la santé, du bien-être et de la justice et assume le financement de l'éducation, de l'impôt foncier et de la perception des impôts. Le Premier ministre Robichaud a développé son programme de Chances égales pour tous à partir de ces recommandations.

Le moment est venu encore une fois d'examiner les réalités confrontant le Nouveau-Brunswick et de déterminer l'avenir que nous voulons pour nous même et pour la province.

Coprésidents de ce groupe de travail, nous avons été chargés de développer un plan qui dirigera le Nouveau-Brunswick vers l'autosuffisance. Au cours de notre mandat, nous prévoyons communiquer, en personne et en ligne, avec autant de personnes que possible. Afin de stimuler la discussion, nous présenterons une série de documents détaillant nos points de vue ainsi que quelques questions importantes relatives aux défis affrontant le Nouveau-Brunswick et aux possibilités que nous croyons que les Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises doivent évaluer.

Nous attendons avec impatience la possibilité d'engager nos concitoyens et concitoyennes dans cette discussion sur l'avenir de notre province.



Gilles LePage



Francis McGuire

Janvier 2007





Le défi

Le Nouveau-Brunswick a besoin de revenus plus élevés et d'une plus grande population.

Il y a actuellement 748 400 personnes au Nouveau-Brunswick. Afin d'étendre sensiblement notre base économique et d'atteindre l'autosuffisance, la population du Nouveau-Brunswick doit augmenter de plus de 100 000 personnes dans les vingt ans à venir. C'est une augmentation nette d'environ 5 000 personnes chaque année. Le Nouveau-Brunswick n'a jamais connu une croissance démographique soutenue de cette envergure.

Lorsque la province aura atteint une population de 850 000, il lui faudra une population active de 400 000 personnes. Ces objectifs devancent de loin les prévisions basées sur le taux de croissance actuel. Si le Nouveau-Brunswick espère compter 400 000 personnes à sa population active avant 2026, nous devons créer 70 000 emplois de plus que prévu actuellement. C'est un objectif absolument sans précédent. Pour l'atteindre, il faudra réduire l'écart du revenu entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada. Une rémunération plus forte encouragera les gens à venir travailler et demeurer au Nouveau-Brunswick.

Quel contraste avec le passé. Dans les années 1990, la province faisait face à un problème de chômage : trop de travailleurs et pas assez d'emplois. Ce n'est plus le cas. Depuis cette période, les économies des pays en voie de développement, dont l'Inde et la Chine en particulier, ont connu un épanouissement rapide et l'Amérique du Nord en a ressenti l'effet. Des centres d'appels jusqu'aux industries de transformation, la Chine et l'Inde ont empiété sur le rôle traditionnel de chef de file de l'Amérique du Nord dans les secteurs de la transformation et des entreprises de service, en grande partie parce que ces nations disposent d'une vaste main d'œuvre bon marché, qui est progressivement plus qualifiée.

De nombreux emplois ont été transférés en Asie et beaucoup de travailleurs du Nouveau-Brunswick sont partis vers l'ouest, principalement au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et dernièrement au Saskatchewan. Les entreprises dans ces provinces offrent, en moyenne, des salaires plus élevés qu'au Nouveau-Brunswick. Une infirmière en Ontario, par exemple, gagne en moyenne 36,52 \$ de l'heure; au Nouveau-Brunswick elle ne gagnerait que 31,02 \$ de l'heure. Un ouvrier qualifié travaillant dans les gisements de sables bitumineux en Alberta gagne 20,39 \$; 25 pourcent de plus qu'ici.

Il est inutile de réprocher les gens qui déménagent pour un plus gros salaire ou de nous fâcher contre les organismes des secteurs privés et publics de d'autres provinces qui nous enlèvent des travailleurs. Au contraire, nous devons y voir un appel à l'action et reconnaître que les gouvernements seuls ne peuvent pas remédier à la situation. Tous les secteurs de la société, c'est-à-dire gouvernements, entreprises, syndicats, associations, établissements d'enseignement et culturels, doivent transformer nos communautés afin que plus de gens y trouvent la vie qu'ils désirent.

Problématiques décisionnelles

Pour le reste du Canada, le Nouveau-Brunswick est une province démunie. C'est une expression chargée de stéréotypes négatifs relatifs au gouvernement et au gens du Nouveau-Brunswick. Les provinces ainsi dénommées sont considérées comme étant les adolescents de la fédération canadienne, incapables de pourvoir à leurs besoins et dépendantes du gouvernement fédéral, (et par extension des provinces plus prospères), pour leur soutien.

Comme la plupart des stéréotypes, celle-ci comporte un grain de vérité. Les provinces du Canada atlantique reçoivent en général une plus grande compensation du gouvernement fédéral par personne que les autres provinces. C'est du en grande partie, au fait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a de la difficulté à accroître ses propres recettes. Le financement du gouvernement provincial est assuré par un seul intermédiaire : la perception des impôts.

Si le Nouveau-Brunswick est pour atteindre l'autosuffisance avant 2026, le secteur privé doit contribuer sensiblement à l'économie provinciale. Cette croissance doit se traduire en une expansion importante de l'assiette fiscale provinciale, soutenue par une augmentation des salaires de tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick et d'une valorisation correspondante des revenus fiscaux. Une telle réserve autofinancée permettrait au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'entretenir les services publics avec une plus grande flexibilité, et en fin de compte, de réduire la dépendance de la province sur la péréquation.

C'est en somme la voie vers l'autosuffisance que le Nouveau-Brunswick doit suivre. Ce sera parfois un parcours pénible. Au cours des prochains cinq ans, l'économie provinciale sera accablée des pressions entraînées par une pénurie de main d'œuvre à l'échelle du continent. Si le problème n'est pas abordé, la croissance économique ralentira. La nature même de l'économie du Nouveau-Brunswick contribuera au problème. Le secteur des ressources naturelles, le fondement traditionnel de l'économie de la province, sera sujet aux contraintes compétitives des économies accélérées des pays en voie de développement.

Nous devons peser plusieurs facteurs importants en décrivant le parcours de notre transformation.

1. La croissance économique

Deux indicateurs communs servent à évaluer la croissance économique : le produit intérieur brut (P.I.B.), qui exprime la valeur de tous les biens et services créés, et le revenu personnel. Le P.I.B. par personne décrit notre standard de vie : plus la différence est grande entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada, plus l'écart entre le niveau de vie désiré sera grand. Actuellement, le P.I.B. par personne au Nouveau-Brunswick revient à 76 pourcent de la moyenne canadienne, tandis que le revenu personnel par personne au Nouveau-Brunswick équivaut à 85 pourcent de la moyenne canadienne. Ces deux indicateurs doivent se rapprocher rapidement de la moyenne nationale pour atteindre l'autosuffisance.

Il ne sera pas facile d'arriver à la parité des revenus avec le reste du Canada avant 2026. Pendant que nous tâchons d'accélérer la croissance économique au Nouveau-Brunswick, le reste du pays fait de même. Nous devons devancer les autres provinces afin d'être compétitifs.





Pensez-y : entre 1985 et 2005, le P.I.B. canadien par personne a augmenté de 129,5 pourcent. Si l'économie canadienne continue à croître à cette allure pendant les prochains 20 ans, le Nouveau-Brunswick devra tripler sa croissance de P.I.B. au cours de la même période afin de l'égaliser. Cela implique une croissance nominale annuelle intermédiaire de 5,7 pourcent – une augmentation annuelle d'un pourcent, chaque année pour les 20 ans à venir.

Parce qu'un déclin démographique est prévu, le P.I.B. nominal devra s'accroître encore plus rapidement, à un taux de 6,2 pourcent annuellement, pendant 20 ans, une accélération importante par rapport à la moyenne de 4,9 pourcent durant les vingt ans précédents au Nouveau-Brunswick.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement provincial doit créer un environnement politique qui encouragera la productivité et la compétitivité du Nouveau-Brunswick face aux fluctuations démographiques et aux incertitudes du marché du travail. L'envergure du problème interdit les solutions floues, appliquées sans conviction et trop lentement. Nous devons agir sur le champ, et nos solutions doivent être efficaces et ciblées.

Un plan compréhensif comportera trois étapes :

ÉTAPE I : Établir le travail de surface pour transformer les tendances actuelles de déclin démographique et de la main d'œuvre par l'entremise d'investissements stratégiques dans l'infrastructure et la productivité afin de hausser les revenus et de stimuler la croissance économique.

ÉTAPE II : La croissance de la population totale et active se poursuit et, en 2015 elle représente une tendance bien implantée et vigoureuse.

ÉTAPE III : Le taux de croissance de ces deux vecteurs accélère jusqu'à ce que la province compte une population de 850 000 personnes et une population active de 400 000 personnes en 2026.

2. Main d'oeuvre

Le déclin progressif de la population active au Nouveau-Brunswick est le problème le plus important confrontant le gouvernement provincial. Il est essentiel de développer rapidement des politiques et des programmes novateurs afin de renverser cette tendance.

Nous devons créer des programmes spécialisés afin de :

i. Conserver nos jeunes gens dans la province

Selon le recensement de 2001, près de 11 pourcent de la migration vers l'extérieur du Nouveau-Brunswick est composée de jeunes gens entre l'âge de 15 et 29 ans. Les gens de cette tranche démographique quittent la province pour poursuivre leurs études ou pour se trouver un emploi.

ii. Maintenir la main d'oeuvre existante

Des salaires concurrentiels et des possibilités d'emplois sont deux excellentes façons de conserver des travailleurs qualifiés dans la province. Les employeurs, autant du secteur privé que du secteur public, devront confronter des choix difficiles dans le proche avenir pour garder leurs travailleurs qualifiés.

iii. Placements pour citoyens instruits mais sous-employés

Statistique Canada estime que la réserve de travailleurs sous-employés du Nouveau-Brunswick compte environ 70 000 personnes. Cette population aidera le gouvernement à attirer des entreprises exigeant une main d'œuvre qualifiée en certains secteurs de niche, telle que les technologies de l'information ou les services aux affaires, qui ne sont pas susceptibles de devenir des entreprises boîtes aux lettres.



iv. Formation de citoyens sous instruits

En transférant cette réserve de travailleurs sous-employés à des emplois plus qualifiés, des emplois seront disponibles pour les chômeurs et les travailleurs sous instruits. Des programmes de formation novateurs et flexibles seront nécessaires afin de faciliter le progrès des travailleurs dans la population active.

v. Retour volontaire des travailleurs à la retraite à la population active

Il est question d'une bosse démographique. La génération issue du baby-boom, dont les aînés atteignent actuellement l'âge de la retraite, est beaucoup plus nombreuse que la génération suivante. Il n'y a simplement pas assez de travailleurs possédant l'expérience nécessaire pour prendre leurs places. Le retour de ces travailleurs à la population active et certaines mesures incitatives sont parmi les solutions.

vi. Intégration des peuples autochtones à la population active

Environ 34 pourcent des peuples Mi'kmaq et Malécite se retrouvent dans la catégorie à faible revenu; deux fois le pourcentage des citoyens non autochtones. Ils sont sous représentés dans la population active du Nouveau-Brunswick. Il faut rectifier cette situation. À part les problèmes de la pauvreté et du sous-emploi, les gens de la communauté autochtone ont en moyenne 10 ans de moins que la population non autochtone. Ces jeunes gens représentent une réserve importante de main d'œuvre potentielle.

vii. Immigration/migration interprovinciale

Les initiatives de création d'emplois profiteraient grandement de l'attraction de nouveaux résidents de d'autres pays ou provinces et le déclin démographique en serait ralenti également. L'accroissement de la population est essentiel afin de créer une économie dynamique et de réduire le coût par personne des services publics.

viii. Repatriement

Près d'un tiers des Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises qui sont revenus de d'autres provinces en 2001 étaient âgés de 30 à 44 ans. Il est vraisemblable que grand nombre d'entre eux avaient de jeunes familles. Une hausse de notre standard de vie encouragerait cette tranche démographique à revenir pour travailler et élever leurs enfants dans la province.

En 2004, les économistes Dr. Joseph Ruggeri et Yang Zou, du Centre d'études politiques à l'Université du Nouveau-Brunswick, ont effectué une enquête approfondie des exigences relatives à la population active, du présent jusqu'en 2026. Ils sont parvenus à des conclusions sérieuses. Si le Nouveau-Brunswick ne réussit pas à sensiblement augmenter l'immigration, (que ce soit l'immigration d'un autre pays ou interprovincial), ils prévoient un déclin total de la population d'environ 25 000 personnes et de la population active de gens âgés de 20 à 69 ans de près de 21 000 travailleurs. Il ne sera pas suffisant d'attirer juste assez de personnes pour maintenir la population active actuelle et une population totale de 750 000 personnes. Si le Nouveau-Brunswick ne réussit qu'à faire cela, la population active n'augmentera que de 10 pourcent dans les prochains 20 ans. À titre de comparaison, la population active s'est accrue de près de 26 pourcent au cours des derniers 20 ans. Les auteurs concluent que pour résoudre le problème du manque de main d'œuvre et réaliser un accroissement modéré de la population active, le Nouveau-Brunswick doit attirer environ 7 000 nouveaux résidents par an, pendant les 20 ans à venir.

Voilà l'envergure du défi affrontant les Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises. Si les secteurs publics et privés n'agissent pas tout de suite pour attirer des travailleurs qualifiés et leurs familles à la province, en leur offrant avant tout des salaires compétitifs, la croissance économique future sera sévèrement restreinte parce que nous n'aurons pas une



population assez nombreuse pour soutenir une économie dynamique et pour attirer de nouvelles entreprises.

Il ne s'agit malheureusement pas de chimères, mais d'une réalité à laquelle les entreprises et les agences de développement économiques font face et qui entravera la création rapide d'emplois pour les prochains dix ans. Puisque le Nouveau-Brunswick éprouve déjà une pénurie de main d'œuvre, il est très difficile d'étendre la réserve actuelle; le nombre de travailleurs qualifiés est si réduit. En l'absence d'une population active suffisante, les entreprises existantes ont de la difficulté à réaliser des expansions prévues, les nouveaux entrepreneurs locaux se heurtent à des obstacles et les entreprises de l'extérieur hésitent à venir s'installer au Nouveau-Brunswick. Nous ne pouvons pas nous attendre non plus à ce que les travailleurs du Nouveau-Brunswick restent ici dans l'espérance d'emplois futurs. Les employeurs potentiels et les travailleurs n'ont pas les mêmes attentes à l'heure actuelle.

3. Productivité

Afin de conserver ou d'attirer de nouveaux résidents, le Nouveau-Brunswick doit leur offrir un standard de vie qui est l'égal ou supérieur à celui que d'autres endroits leur proposent. Un standard de vie compétitif comporte quatre éléments essentiels. D'abord un bon revenu. Le salaire est primordial; en l'absence de cette parité économique, les autres facteurs tel que le mode de vie ou un court rayon de migration quotidienne ne comptent pour rien. Pour attirer ou conserver des travailleurs, les employeurs de gens de métier ou de professionnels devront payer des salaires comparables aux endroits qui leur font la concurrence.

Le logement abordable est le second élément. L'achat d'une résidence est un investissement important pour n'importe quelle famille. L'accès à de bons établissements d'enseignement et aux soins de la santé constitue le troisième facteur le plus important; l'éducation avant tout pour les familles et les soins de la santé pour tout le monde. Le quatrième facteur est un environnement urbain moderne; la plupart des gens apprécient les possibilités et agréments accessibles en ville.

Dans un tel environnement, les entreprises seront forcées à devenir plus productives et compétitives pour rester concurrentielles à l'échelle globale et à payer les salaires nécessaires pour attirer et conserver la main d'œuvre. Les politiques de développement économiques seront conçues pour soutenir la productivité et la compétitivité dans l'économie actuelle ainsi que le développement et l'attraction de nouvelles entreprises à haute rémunération. Il s'agit d'un défi de taille, mais ces démarches conduiront la province vers l'autosuffisance.

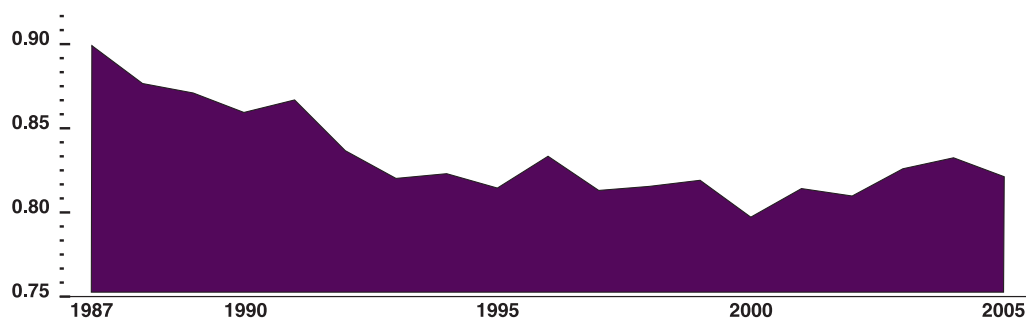
Le rapport entre les salaires et la productivité est décisif. La productivité équivaut au taux moyen de production pour chaque heure de travail. La hausse des salaires, et la croissance économique qui en découlera, dépend directement d'une hausse correspondante de la productivité provinciale. Afin d'y arriver, les entreprises devront assurer que leurs employés occupent le bon poste et travaillent avec les bons outils. Cette politique est avantageuse pour les administrateurs autant que les employés. Quand les employés sont plus productifs, leur valeur est plus grande et dans une population active concurrentielle, leurs salaires correspondront à leur valeur.

Il est essentiel de hausser les taux de production si nous désirons développer et non seulement maintenir notre base industrielle. Notre économie doit être à la hauteur de l'économie globale au 21^e siècle. Le succès à l'échelle globale exige que les entreprises offrent des produits et services à des prix compétitifs. Afin d'y arriver, les entreprises devront hausser leur productivité.

À l'heure actuelle, le taux de productivité du Nouveau-Brunswick est inférieur à presque toutes les provinces et tous les états en Amérique du Nord. Selon le Centre d'étude des niveaux de vie, seules la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard avaient un standard inférieur en 2005.

Pire encore, le taux de productivité actuel de la main d'œuvre au Nouveau-Brunswick a baissé par rapport au taux national depuis les années 1980.

P.I.B. en dollars constants par heure de travail du N.-B. par rapport au reste du Canada (dollars 1997)



Source : « Capital, Labour and Total Factor Productivity Tables by Province, 1987-2005 ». Centre d'étude des niveaux de vie.

En général, la productivité de la main d'œuvre a tendance à être plus élevée dans les industries de capital, à cause des possibilités d'investir en la valorisation d'équipements et des technologies pour réaliser des économies d'échelle.

Deux facteurs ont contribué à la réduction de l'investissement dans les entreprises du Nouveau-Brunswick au cours de derniers 20 ans : la faible valeur du dollar canadien et un excédent prolongé de main d'œuvre. Le dollar faible a contribué à une perception fautive de la part des producteurs canadiens quant à la valeur réelle de leurs produits sur le marché mondial. À cause de cette perception, un nombre important de producteurs n'ont pas fait les investissements nécessaires pour hausser leur productivité comme leurs homologues Américains ont été forcés de la faire.

Durant cette période, le Nouveau-Brunswick a connu un excédent de main d'œuvre, qui au même titre que le dollar faible, constituait un élément dissuasif aux investissements affectant la productivité tels que la technologie de pointe, la formation des employés, une réduction des emplois saisonniers et, le plus important, la rationalisation des opérations pour réaliser des économies d'échelle.

Le fait que ces conditions n'existent plus est une excellente raison pour les entreprises de hausser leur productivité. La politique publique doit s'ensuivre, particulièrement dans les domaines de l'impôt et de la formation des employés, afin d'encourager les entreprises à accélérer leurs solutions aux problèmes de faible productivité. La taxe d'affaires au Nouveau-Brunswick, par exemple, est actuellement très peu élevée en général. Il serait bon d'envisager une hausse de la taxe d'affaires tout en prévoyant des réductions pour les entreprises qui investissent en de nouvelles technologies et de nouveaux équipements.

Il y aura des pertes d'emplois dans le court terme pendant que les secteurs et entreprises individuelles ajustent leurs affaires. Il y en aura certainement dans les secteurs de la foresterie et des pêches, où les défis sont les plus sévères. Il est critique de créer des possibilités d'emplois pour ces gens dans les secteurs où il manque de la main d'œuvre. Il faudra mettre en place des programmes d'ajustement et de formation de reclassement pour les travailleurs affectés.





4. Les rôles des milieux ruraux et urbains au Nouveau-Brunswick

Superficiellement, la population du Nouveau-Brunswick semble être répartie également entre les milieux urbains et ruraux. En réalité, la vie d'un bon nombre de résidents ruraux est axée sur le centre urbain le plus près. Selon le recensement de 2001, 27 pourcent des résidents ruraux demeurent assez près d'une agglomération métropolitaine pour que leur milieu soit caractérisé d'urbain. Les régions de la paroisse de Simonds à proximité de Saint John, de Coverdale en banlieue de Moncton, de Rusagonis près de Fredericton et de St-Jacques dans la région d'Edmundston sont dans cette catégorie.

En fait, il est de plus en plus commun pour les gens qui demeurent à la campagne de faire la navette en ville pour leur travail. Environ 67 pourcent des gens demeurant dans les 100 kilomètres autour de Saint John, Moncton ou Fredericton travaillent dans ces villes. Le taux s'élève à 80 pourcent pour les gens demeurant dans un rayon de 50 kilomètres des sept milieux urbains de la province.

Le problème du développement urbain par rapport à rural au Nouveau-Brunswick a toujours présenté des défis de taille pour les politiciens qui s'inquiètent que le succès de l'un représente une défaite pour l'autre. En réalité, les relations entre les deux milieux sont équitables et coopératives. Les niveaux de production des usines de pâtes et papier de la province affectent directement le trafic au port de Saint John, par exemple.

Le gouvernement provincial doit concevoir des stratégies de développement d'affaires basées sur les points forts des milieux urbains et ruraux. Pour les milieux ruraux, les stratégies adresseraient la compétitivité mondiale des industries des ressources au 21^e siècle, spécifiquement la foresterie, les pêches et l'agriculture. Dans les milieux urbains, on ciblerait le développement et l'attraction d'entreprises exigeant des réserves importantes de main d'œuvre hautement qualifiée.

Toute stratégie économique devra comprendre un plan de rehaussement de l'infrastructure stratégique, spécifiquement des réseaux routiers. Ces investissements seront prioritaires durant les premières années et le gouvernement provincial doit être prêt à investir des centaines de millions de dollars afin d'assurer que toutes les régions du Nouveau-Brunswick puissent transporter leurs biens et services au marché. Les routes, l'accès par air, mer et chemin de fer, la transmission et les lignes de distribution de l'énergie et l'infrastructure des télécommunications en profiteraient.

L'exécution

Les exportateurs constituent le secteur qui produit le revenu et le pouvoir d'achat qui alimentent les secteurs locaux de ventes au détail et de services de soutien. Les politiques de développement économique, particulièrement dans une modeste économie libre telle que celle du Nouveau-Brunswick, doivent clairement viser à créer des emplois dans le secteur des exportations. Telles les vaguelettes à la surface d'un étang lorsqu'on y lance une pierre, les entreprises d'exportations engendrent des vagues de prospérité pour le reste de l'économie.

La création d'emplois et les stratégies d'attraction d'entreprises doivent cibler les entreprises d'exportations de biens et services dans lesquelles le Nouveau-Brunswick possède des avantages évidents et/ou se spécialise. Celles-ci comprennent les produits à valeur ajoutée et la fourniture de services par l'entremise de technologies de pointe. Ces genres d'entreprises ont tendance à engager des travailleurs hautement qualifiés et à offrir d'excellents salaires.

Une stratégie d'attraction agressive et ciblée comprendra des mesures incitatives pertinentes. L'emphase doit porter surtout sur les entreprises bien établies, à financement stables et durables. Les mesures incitatives qui attireront ces entreprises sont relativement peu coûteuses par rapport au potentiel de croissance que ces firmes représentent pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Les plus petites sociétés de plus récente création présentent de plus grands risques et la prudence est de mise avec ces petites entreprises étrangères, à moins qu'elles ne fassent partie d'un plan stratégique sectorisé.

1. Enseignement et formation post secondaire

Pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, l'introduction de technologies et d'équipements de pointe ne représente qu'une partie de la solution; les employés doivent pouvoir se servir des logiciels et de l'équipement. C'est une vérité qui s'applique à tous les aspects d'une entreprise du 21^e siècle, des ateliers jusqu'à la réception. C'est pourquoi il est essentiel de remonter les niveaux de compétences avec des programmes de formation et d'entraînement si nous espérons transformer l'économie du Nouveau-Brunswick.

Au Nouveau-Brunswick nous devons concentrer nos efforts sur trois initiatives :

- i. La programmation commune aux universités et collèges;
- ii. La formation en cours d'emploi; et
- iii. Les capacités de lecture, d'écriture et de numéracie des travailleurs.

Les niveaux de compétences des travailleurs du Nouveau-Brunswick représentent le principal avantage de la province relativement à l'attraction des entreprises, selon une enquête récente du Conseil économique des provinces atlantiques, (CEPA), auprès des entreprises de la région. Il nous importe de profiter de cet avantage en mettant l'accent sur le renouvellement de l'enseignement et de la formation. En plus de leurs compétences, les travailleurs du Nouveau-Brunswick sont renommés pour leur dévouement et leur fiabilité, ce qui veut dire que les taux de rotation du personnel sont plus bas qu'ailleurs – raison de plus de croire que nos travailleurs constituent un avantage compétitif. La province pourra profiter de ces attributs en ciblant les entreprises qui valorisent une population active qualifiée et loyale.

Une telle stratégie puiserait dans la réserve de travailleurs sous employés de la province qui à ce jour n'ont pu trouver un travail qui met en valeur leurs compétences. Il en découlerait également des possibilités de conserver les étudiants sortants de nos établissements d'enseignement, dont 30 pourcent proviennent de l'extérieur de la province, et d'encourager les Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises à revenir dans la province.





2. Équipement et processus novateurs

Les entreprises auront de la difficulté à s'échapper de l'emprise des marchés à moins que la production des biens et services ne soit axée de plus en plus sur la valeur ajoutée et la technologie originale. Le rôle du Nouveau-Brunswick sur la scène mondiale évolue, surtout dans le secteur des ressources naturelles. La province jadis si fière et si productive dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de la foresterie, fait face à la compétition intense des pays en voie de développement. L'avantage que possède des pays tels que la Chine et l'Inde est évident : ils peuvent tous les deux produire des produits communs tels que la pâte de bois et le poisson congelé à des coûts bien inférieurs qu'en Amérique du Nord. Il ne suffit pas de hausser les taux de production dans ces industries traditionnelles; il faut développer de nouveaux produits, progressivement plus spécialisés, à vendre sur le marché mondial. Pour y arriver, la communauté des affaires du Nouveau-Brunswick doit évoluer une culture de l'innovation.

Il est important de distinguer entre l'innovation et la recherche et développement (RD). L'innovation provient de l'application de nouvelles technologies, idées et processus. Typiquement la RD exige des investissements exorbitants et des équipes nombreuses de chercheurs. C'est pourquoi la RD se fait surtout en des laboratoires universitaires ou dans de grandes entreprises possédant des réseaux de distribution pour présenter rapidement de nouveaux produits sur le marché. L'innovation, par contre, représente l'application au sein d'une entreprise, de nouvelles technologies et d'idées et processus phares. Il en résulte soit une productivité rehaussée ou l'introduction précoce de nouveaux produits sur le marché. L'origine de ces nouveaux produits et idées importe peu. L'accent est sur la mise en marché plutôt que le développement.

La plupart des entreprises du Nouveau-Brunswick sont simplement trop petites pour entreprendre de gros projets RD. Le gouvernement provincial doit concentrer sur le développement de politiques qui encourageront les entreprises à adopter des technologies de pointe. Dans ce cadre, le gouvernement devra évaluer des démarches qui exposeront les entreprises locales à la vaste panoplie de technologies disponibles dans les universités et instituts de recherche provinciaux.

3. Développement de nouvelles entreprises

Le soutien de l'entrepreneuriat et des entreprises en démarrage est un élément critique de la stratégie de développement de la province. Selon notre expérience, il s'agit d'un processus exténuant et les résultats ne sont pas toujours impressionnants. En général, les entreprises en démarrage présentent des risques et plusieurs font faillite dès les premiers mois ou années de leur existence. D'autres entreprises en démarrage se déplaceront pour obtenir des fonds de capital de risque ou de plus grandes entreprises les absorberont et fermeront les exploitations locales. Il existe néanmoins d'excellents exemples de réussites d'entreprises en démarrage tels que Whitehill Technologies, Spielo et Universal Systems Ltd.

En somme, il est important de continuer à poursuivre des stratégies qui encouragent les entreprises en démarrage, mais de façon plus ciblée que dans le passé. D'abord, les entreprises en démarrage doivent viser les marchés d'exportation et avoir la possibilité de devenir des chefs de file dans leurs marchés respectifs. Il est donc logique de concentrer l'attention sur les entreprises basées sur des technologies uniques qui seront concurrentielles à l'échelle internationale.

Dans ce cadre, le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) présente toujours des possibilités pour la province. Quoique la croissance exponentielle du secteur des TIC dans les années 1990 a été freinée à la suite de la crise des sociétés point com, ce secteur est en plein essor maintenant. Le Nouveau-Brunswick demeure compétitif et innovateur en ce domaine malgré la concurrence accrue de sociétés boîtes à lettres. Plusieurs des entreprises qui ont réussi à survivre sont maintenant les chefs de file de leurs marchés niche respectifs. Le Nouveau-Brunswick présente des avantages spécifiques.



4. Cibler les grandes entreprises

La présence de grandes entreprises constitue l'une des différences les plus marquées entre les économies provinciales du Canada atlantique et des provinces plus prospères telles que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, selon le Conseil économique des provinces de l'atlantique (CEPA). Il n'y a qu'une seule exception : les centres d'appels. Grâce aux politiques visionnaires de développement des années 1990, de nombreux centres de relations clientèle sont installés au Nouveau-Brunswick, dont Xerox à Saint John, la Banque Royale à Moncton, UPS à Fredericton et Moncton, Travaux publics et services gouvernementaux Canada à Shédiac et le Centre de traitement de l'information du Mouvement des caisses populaires acadiennes à Caraquet.

Ces établissements, qui desservent le Canada et l'Amérique du Nord, ont réalisé le gain d'emplois le plus important de tous les secteurs au Nouveau-Brunswick, créant 50 000 emplois, ou à peu près 14 pourcent de tous les emplois dans la province.

Le Nouveau-Brunswick va devoir établir de nouvelles relations avec trois firmes importantes sur le plan national en cherchant à développer et à promouvoir de nouvelles entreprises : Bell Canada, Rogers Communications et Telus. Ces trois entreprises sont axées sur les nouvelles technologies sans fils. Les entreprises du Nouveau-Brunswick devront travailler fort pour assurer que ni elles, ni la région, ne soient englouties par ces grandes exploitations, qui sont concentrées dans les grands centres urbains du Canada central et de l'ouest.

Les relations avec Aliant tourneront moins autour de l'innovation et beaucoup plus sur leur capacité d'accroître le développement des exportations et de créer des emplois au sein de leurs propres exploitations. Des défis importants de reconstitution affronteront Aliant, surtout dans le cadre des nouvelles technologies de voix sur IP.

La rapidité avec laquelle le gouvernement répond aux besoins du secteur privé sera un autre facteur critique de l'attraction de nouvelles entreprises. Le fait d'être une petite province présente beaucoup de désavantages, mais un des principaux avantages de notre petite taille est de pouvoir réagir rapidement. Il est essentiel que tous les secteurs gouvernementaux puissent réagir dans les plus courts délais aux besoins d'entreprises désirant s'établir dans la province. Nous devons mettre en place des systèmes qui offrent une seule porte d'entrée pour les investisseurs et nous devons permettre aux représentants provinciaux de conclure les affaires aussi rapidement que possible.

Nous devons concentrer nos efforts sur les entreprises qui pourraient vraisemblablement établir leurs sièges au Nouveau-Brunswick. Nous devons prendre compte de l'évolution de l'économie globale, clairement identifier les niches dans lesquelles le Nouveau-Brunswick est concurrentiel et évaluer la capacité du Nouveau-Brunswick de répondre aux besoins du marché du travail nord-américain relativement aux ressources humaines. Les secteurs à examiner comprennent les grandes entreprises des industries financières, de l'assurance et du développement d'applications, qui sont à la recherche de solutions de rechange pour leurs exploitations situées dans les centres-villes dispendieuses des grands centres urbains d'Amérique du Nord, qui ont de la difficulté à retrouver et à maintenir des travailleurs hautement qualifiés et qui ne désirent pas déplacer leur processus d'affaires critiques outre-mer.

La Nouvelle-Écosse a récemment annoncé d'importantes négociations dans ces secteurs avec Research in Motion, Olympia Capital et Marsh, une société internationale de services d'assurance. Le Nouveau-Brunswick doit développer une stratégie agressive pour réagir à de telles possibilités lorsqu'elles se présentent.

Les grappes d'entreprises technologiques représentent une autre possibilité d'attirer des entreprises. En général, le Nouveau-Brunswick n'a pas été aussi axé sur les grappes que nous aurions pu l'être. Plusieurs de nos grappes d'entreprises émergentes pourraient



constituer le fondement d'une stratégie d'attraction toutefois. Comme les entreprises à envergure mondiale appliquent une stratégie de chaîne logistique relativement à la production des produits et services, ces mêmes entreprises créent actuellement des chaînes logistiques d'idées et de technologies. Une stratégie légitime de commercialisation pour les technologies et l'expertise de classe internationale développées dans la province serait de nous en servir comme attrait pour ces entreprises.

Certains chercheurs basés au Nouveau-Brunswick, par exemple, sont les chefs de file de domaines tels que les technologies de remise en état de l'environnement, les logiciels de système d'information géographique (SIG), l'administration en ligne, les technologies nucléaires et la cartographie océanique. Le jumelage de leurs expertises avec des intérêts commerciaux faciliterait l'établissement d'instituts de recherche pour collaborer sur des projets collectifs, l'expansion d'installations locales par l'entremise de contrats de recherche ou l'établissement d'installations de production pour lesquelles il est essentiel de maintenir une étroite collaboration avec des instituts de recherche.

Le Centre de technologies de l'information du Conseil national de la recherche (CNR) à Fredericton est un atout important qui pourrait servir à attirer des entreprises externes. Les instituts de recherche du CNR établis ailleurs au Canada ont contribué à l'établissement de grappes d'entreprises de technologies nationales et internationales, dont les sciences biologiques à Saskatoon, les télécommunications à Ottawa et l'aérospatiale à Montréal. Ces possibilités ont beaucoup de mérite.

L'importance du leadership

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement fédéral et provincial et le secteur privé devront investir des sommes importantes. La direction générale des politiques publiques devra également subir une transformation appréciable. À l'heure actuelle, la province du Nouveau-Brunswick investit la plus grande partie de ses fonds dans les soins de la santé, l'éducation et les services sociaux. Le budget collectif des secteurs qui constituent l'engin du développement économique de la province, c'est-à-dire l'agriculture et l'aquaculture, Entreprises Nouveau-Brunswick, les pêches, les ressources naturelles, la Société de développement régional, le transport, le tourisme et les parcs, équivaut à 11 pourcent des dépenses totales du Nouveau-Brunswick pour l'année fiscale 2006-2007.

Le tableau suivant indique clairement que les dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation devancent tous les autres secteurs.

Les provinces de l'atlantique dépendent des paiements de transfert pour financer les soins de la santé

Budget du Nouveau-Brunswick 2006/2007 (variabilité en %)



Revenu

- Excédent de 22 \$ millions (équivalent à 0,4 des recettes totales)
- Croissance limitée des recettes autonomes (déclin en 2006/07 suite aux allocations pour frais de chauffage)
- Péréquation représente 24% des recettes

Dépenses

- Augmentation des dépenses absorbée par les coûts de la santé
- Financement de d'autres programmes est coupé

Source : Documents du Budget provincial

Les gouvernements fédéral et provincial doivent sensiblement augmenter leur investissement dans l'avenir économique de la province. On doit mettre l'accent sur une collaboration qui s'étend au-delà des politiques de la péréquation. Le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada atlantique doivent établir de nouvelles relations avec Ottawa. Des relations qui encouragent l'autonomie des Canadiens de l'atlantique et qui marquent le début d'une ère de chances égales pour tous.

Les gens du Nouveau-Brunswick doivent tout simplement insister que les gouvernements fédéral et provincial redoublent leurs investissements dans le développement économique. Pour y arriver, il faudra établir un consensus sur les priorités, sans oublier la politique fiscale et l'attribution des revenus.

Le secteur privé a également un rôle à jouer et le leadership des communautés des affaires et des syndicats sera primordial. Et finalement, les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick devront s'engager à atteindre l'objectif de l'autosuffisance. Il faudra clairement communiquer les avantages de l'autosuffisance, ainsi que la nature et l'envergure des défis, et développer la volonté nécessaire pour subir les compromis exigés par la situation dans le court terme afin de parvenir à la prospérité économique de la province au long terme.



Liste de contrôle de l'autosuffisance

Le projet d'accomplir l'autosuffisance pour le Nouveau-Brunswick présentera des défis d'envergure pour tous les secteurs de la société – un projet de transformation révolutionnaire de la société. Nous pouvons y réussir si nous gardons en vue les réalités suivantes :

Réalité no 1 :

Augmenter notre population totale ainsi que notre population active et freiner le déclin démographique.

Réalité no 2 :

Accueillir des transformations d'envergure. Les demi-mesures ne sont pas efficaces.

Réalité no 3 :

Redoubler la productivité en trouvant l'emploi idéal pour chaque personne et en lui offrant les bons outils.

Réalité no 4 :

Affirmer les liens entre les communautés urbaines et rurales du Nouveau-Brunswick avec des investissements en de grands projets d'infrastructure.

Réalité no 5 :

Faire croître les exportations qui constituent l'engin de la croissance économique globale. C'est ce qui créera la prospérité.

Réalité no 6 :

Pousser l'expansion rapide et vigoureuse de nos entreprises.

Réalité no 7 :

Les leaders à tous les niveaux de la société du Nouveau-Brunswick doivent prendre l'initiative.